

Commission « Formation – Enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD, M. Jean-Marc CLERY et Mme Nadia LAPORTE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le schéma directeur immobilier des lycées publics »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le schéma directeur immobilier des lycées publics (SDI) doit permettre de prioriser et de programmer les actions sur le cadre bâti des lycées en intégrant l'ensemble des champs liés aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) : évolutions des pratiques pédagogiques, qualité de vie, accessibilité, sécurisation, conditions de travail des agents. Cette programmation immobilière pour laquelle le Conseil régional entend fournir un effort supplémentaire avec des moyens conséquents se conçoit dans une recherche d'équilibre et d'efficacité. Sa mise en œuvre doit se faire avec l'appréhension complète des attentes de l'ensemble de la communauté éducative.

Le SDI comprend 7 grandes parties :

1. une ambition régionale pour l'éducation et la jeunesse
2. les lycées, un patrimoine au cœur de multiple enjeux
3. un cadre résolument partagé fondé sur un diagnostic lucide du patrimoine régional
4. une stratégie d'évolution du patrimoine adaptée à sa typologie
5. une priorisation couplée à des leviers d'intervention
6. une stratégie d'évolution du patrimoine sur des composantes particulières
7. des moyens conséquents et des méthodes adaptées.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se réjouit de l'élaboration de ce nouveau schéma directeur immobilier qui donne une lisibilité à l'action du Conseil régional et définit ses priorités, une méthode et une programmation. Les enjeux sont identifiés et ils sont nombreux : le numérique, la rénovation d'un patrimoine ancien énergivore nécessitant de lourds investissements, la mise en sécurité, la mise en accessibilité, les installations sportives, les conditions de travail des agents, l'évolution de l'accueil en lien avec la carte des formations et la pression démographique...

Il se félicite de l'effort financier qui est annoncé pour répondre à ces enjeux. Toutefois, aucune augmentation du budget global sur la mandature n'étant apparemment prévue, on peut douter que l'ensemble de la programmation puisse être effectivement réalisé.

Le CESER approuve les indicateurs permettant de prioriser les actions et la volonté de mener une démarche globale avec des actions fortes sur des sites complets en évitant toute stratégie de dispersion et d'éparpillement. Cependant, il s'interroge sur la phrase page 11 : « les sites identifiés en tension devront donc, d'ici la fin du mandat recevoir, à minima, une premier niveau d'analyse ». Le CESER, tout en étant conscient de l'ampleur de la tâche, estime que cette réponse ne semble pas en adéquation avec l'ambition du SDI et l'objectif premier qui est d'assurer l'accueil de tous les élèves et la continuité du service public d'enseignement.

Il souhaiterait savoir combien d'établissements sous tension relèveraient de cette action globale et combien

pourront être traités rapidement.

Le CESER apprécie que l'accueil de tous les élèves, mission du service public, soit affiché comme une priorité, de même qu'il apprécie que le Conseil régional prévoit de soutenir par un effort particulier les territoires en expansion démographique. Le document met en avant, à juste titre, les données démographiques de fond, en particulier pour l'est du Morbihan et le bassin rennais, même s'il se borne essentiellement à prendre en compte le taux de natalité. Il prend note du fait qu'il est annoncé une étude démographique globale pour l'ensemble du territoire breton, confiée à l'INSEE, et sera attentif à ses résultats.

La programmation d'un second lycée sur le secteur rennais est, cette fois, clairement annoncée, ce qui est une très bonne nouvelle. En revanche, à propos du lycée de Ploërmel, la date de 2022 (page 10) est inquiétante car il semble bien qu'il s'agisse de la date d'ouverture du lycée, alors qu'il était question jusque là de 2020. Cela apparaît incompréhensible alors que le PLU a été dûment révisé et que les dossiers mis au concours sont actuellement en cours de réception.

Le document aborde les mutualisations de locaux ou d'équipements ainsi que la sectorisation comme autant de leviers pour faire face, dans l'urgence, aux évolutions démographiques. Ceux-ci sont à manier avec prudence, en particulier la sectorisation en raison de son impact sur les établissements existants qu'il ne faut pas déstabiliser.

Le CESER se réjouit également que la problématique du numérique soit posée dans toutes ses composantes, à savoir l'accès au haut débit, la performance des réseaux internes, la qualité de la maintenance informatique.

Le document insiste, à juste titre, sur le besoin d'une visibilité pluriannuelle, aussi bien pour les évolutions des formations, en lien avec la carte régionale des formations professionnelles initiales, que pour l'allocation de moyens afin de permettre aux EPLE de mieux anticiper leurs ressources. En matière de carte des formations, une programmation pluriannuelle paraît cependant peu conciliable avec l'allocation des emplois à l'Académie qui est annuelle et avant tout dépendante des évolutions de la démographie scolaire. Pour ce qui est des ressources des établissements, on s'interroge sur ce que peut signifier l'idée « d'appréciation globale » qu'évoque le document, mêlant la dotation en emplois d'agents, le niveau des interventions sur le bâti, les équipements, etc. « L'équilibre » que le Conseil régional semble vouloir tenir entre « investissement » et « fonctionnement » pour les EPLE ne doit pas conduire à réduire automatiquement la part de l'un, en cas d'augmentation de l'autre.

S'agissant des équipements sportifs, le CESER prend acte que le Conseil régional « entend privilégier l'utilisation d'équipements sportifs portés par les collectivités locales ». Il insiste sur le fait que ces équipements doivent répondre au référentiel pédagogique établi par la profession et être à proximité immédiate des établissements afin de ne pas amputer les horaires de la discipline avec des temps de déplacements trop longs, ni entraîner des coûts supplémentaires de déplacement en car.

Pour que le SDI réponde aux enjeux qu'il s'est fixés, il faut une gouvernance et une concertation efficaces. Le CESER s'inquiète donc de ne pas trouver dans le document d'éléments précis sur ces questions. Comment sera organisée la coordination des différents services du Conseil régional en charge des dossiers liés aux lycées et le lien avec les élus régionaux qui siègent dans les conseils d'administration des EPLE ? Quels seront le rôle et la composition du comité de pilotage ainsi que des comités de suivi ?

Si l'ambition est affichée d'appréhender parfaitement les attentes de l'ensemble de la communauté éducative, comment cette concertation est-elle planifiée et organisée ? avec qui ? Un dialogue étroit est nécessaire avec les équipes de direction qui ont également besoin d'un accompagnement renforcé et d'interlocuteurs bien identifiés au niveau des services du Conseil régional pour répondre à leurs questions, surtout en cas d'urgence. Les représentants des personnels et des parents d'élèves doivent également être associés à la concertation, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle dans les groupes de travail. Ces derniers doivent être planifiés et organisés pour permettre aux participants de les préparer.

Enfin, si le CESER approuve la volonté d'optimiser le patrimoine, il estime que cela ne peut se faire sans concertation avec les personnels de direction et les représentants des personnels et des usagers des établissements, ni sans les moyens correspondants. En cas de mutualisation des services ou d'augmentation de l'amplitude d'ouverture d'un établissement, les charges supplémentaires de travail pour les personnels doivent être évaluées et compensées en lien avec le Rectorat. De même, l'augmentation de l'amplitude d'ouverture d'un établissement relève de la compétence du conseil d'administration et le travail collaboratif indiqué, à la page 14 du document, ne peut se faire sans les EPLE.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le pilotage du SDI et la planification et l'organisation de la concertation
- les actions globales retenues, leur nombre et leur réalisation

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Le schéma directeur immobilier des lycées

Nombre de votants : 79

Ont voté pour l'avis du CESER : 78

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Louis NOEL (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Michel CLECH (REEB), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Guylaine ROBERT (APEL)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Mme Claudine CORNIL Comité régional CGT de Bretagne

L'ampleur des travaux à réaliser par le Conseil régional concernant les lycées publics justifie pleinement l'élaboration d'un schéma directeur. Les enjeux sont en effet nombreux : le numérique, la rénovation d'un patrimoine parfois ancien et énergivore, la mise en sécurité et l'accessibilité, l'amélioration des conditions de travail des agents et la construction de deux nouveaux lycées : Liffré et Ploërmel.

Tout comme le CESER, la CGT apprécie que le nouveau schéma directeur permette de donner de la lisibilité et de fixer une méthode dans la programmation des différents axes de mise en œuvre.

La CGT apprécie entre autres, l'objectif du Conseil régional de garantir l'accueil de tous les élèves conformément aux valeurs du service public.

Elle est sensible à la volonté affichée par le Conseil régional d'améliorer les conditions de travail de toutes les catégories de personnel. Le CESER le note à juste titre : la priorité accordée à l'équipement des établissements en accès au haut débit, à la performance des réseaux et à la qualité de la maintenance informatique est à saluer. Il est important de savoir qu'aujourd'hui encore, certains établissements ne disposent pas d'accès satisfaisant à internet ou bien n'ont pas de réseaux dignes de ce nom.

La CGT a aussi le sentiment que les différents avis du CESER ont été entendus s'agissant de la mise en œuvre d'une démarche d'anticipation, voire d'une démarche prospective concernant les évolutions démographiques de la population lycéenne. L'annonce de la construction d'un deuxième lycée autour du bassin rennais est dans ce sens une réponse à des besoins à venir. C'est une très bonne nouvelle.

En revanche, la CGT est consternée, tout comme le CESER, par ce qui semble bien être l'annonce du report à 2022 de la date de livraison du lycée de Ploërmel. La construction de ce lycée dont le besoin est exprimé par la population depuis 1990 a été actée en 2012 par le Conseil régional. Depuis cette décision n'a cessé d'être confrontée à des manœuvres d'obstruction, exercées de manières réitérées par un lobby qui fait entrave à l'application d'une décision prise par les élus de la République. Il est nécessaire de rappeler que le secteur de Ploërmel à lui seul, va totaliser 40 % de l'augmentation de l'effectif des lycéens du Morbihan dans les années à venir.

Sinon, pour la CGT, la mise à disposition par les lycées de locaux et d'équipements pour des activités associatives, sportives ou culturelles serait intéressante, dans la perspective d'ouvrir les établissements sur leur environnement. Il va sans dire que cela ne pourrait se faire qu'avec des personnels en nombre suffisant.

Enfin la CGT partage les interrogations du CESER concernant les modalités de concertation avec les représentants des personnels relevant de l'éducation nationale et de la Région, les associations de parents d'élèves et les représentants élus des lycéens.



## Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves

Nous partageons l'avis du CESER sur le nouveau schéma directeur immobilier des lycées publics qui réoriente et définit l'action régionale en faveur du cadre bâti. Il croise les problématiques techniques liées à un patrimoine vieillissant, de la réglementation de mise en accessibilité et de sécurité des établissements aux problématiques correspondant aux évolutions des usages, aux adaptations rendues nécessaires par la pression démographique sur certains territoires, par l'évolution de la carte des formations...

Ces contraintes multiples rendent nécessaire la priorisation des actions dans un cadre global sur des opérations complètes de remise à niveau de certains établissements, tout en n'excluant pas des opérations de "maintien des sites" pour les établissements ne relevant pas d'une action prioritaire, constat que nous partageons. Nous apprécions également la démarche volontariste de concertation et d'appropriation collective des enjeux et de la démarche à partir d'un diagnostic partagé.

Cependant, quelques points suscitent nos interrogations:

Le document annonce début 2017 la commande d'une étude de la démographie scolaire bretonne INSEE établie à partir des derniers recensements 2016, afin d'anticiper les conséquences en terme de capacité d'accueil. A quel horizon les résultats de cette étude sont-ils attendus? Il nous semble que nous disposons d'ores et déjà d'estimations en particulier rectorales assez fiables à court et moyen terme des pics démographiques lycéens prévisibles en particulier à partir des effets cohorte. L'effet migratoire n'est pas pris en compte mais ne le sera sans doute pas beaucoup plus par l'étude INSEE, d'autant plus qu'un éventuel impact LGV s'il existe est mal évalué. Il ne s'agit pas de préconiser la précipitation mais cet attentisme relatif n'est-il pas en contradiction avec la volonté affichée d'engagement d'opérations rapides et d'un effort financier plus important en début de programmation?

Outre les constructions des lycées de Liffré et Ploërmel et secondairement d'un établissement supplémentaire dans le sud de l'agglomération rennaise, ce dont nous nous réjouissons, l'adaptation et l'optimisation de l'offre existante permettraient l'accueil de tous les jeunes lycéennes et lycéens, grâce à des possibilités de modification de sectorisation et d'évolution des formations sur laquelle nous sommes très prudents, de mutualisations avec d'autres collectivités de locaux d'hébergement, de restauration mais aussi d'enseignement qui nous semblent peu réalisables dans la plupart des cas, de modifications d'amplitude horaire d'ouverture des établissements ou d'amplitude méridienne qui nous inquiètent franchement. Des répercussions néfastes seraient alors à craindre sur le bien-être et la santé de nos jeunes.

D'autre part, la capacité d'accueil des internats et l'établissement de principes d'admission dans les territoires et établissements où la demande forte dépasse l'offre nécessitent une réflexion approfondie, en particulier avec les usagers. Nous sommes très attachés comme le Conseil régional à l'égalité des chances et la réussite de toutes et tous les jeunes de Bretagne et la possibilité d'hébergement en internat se doit également d'être une réponse à des difficultés ou des besoins autres que géographiques.

Nous nous interrogeons également sur la menace à peine voilée sur "les quelques lycées qui cumulent de faibles effectifs avec une carte des formations insuffisamment attractive et un territoire où la démographie

lycéenne n'est pas dynamique". Là-encore, au-delà du jeu de devinette sur les établissements concernés, une réflexion approfondie et une concertation s'imposent afin de conserver autant que possible un maillage territorial suffisant et ne pas fragiliser encore davantage certains territoires en difficultés.  
Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se retrouve plutôt bien dans l'avis du CESER et dans son appréciation du nouveau Schéma directeur des lycées. Les problématiques ne sont certes pas nouvelles, mais la volonté de les appréhender désormais plus globalement pour plus d'efficacité est la bienvenue.

Toutefois - et le CESER a raison de le souligner - malgré toute « l'agilité » technique et budgétaire dont elle dit vouloir faire preuve, on ne voit pas trop comment la Région pourra atteindre l'ensemble des objectifs fixés avec une enveloppe globalement inchangée et qui a montré son insuffisance ces dernières années. Faute de sortir de ce cadre contraint on ne prendra pas la pleine mesure des besoins.

Une vingtaine de lycées relèveraient de l'Axe 1 du Schéma, autrement dit nécessiteraient un plan d'intervention global en raison d'une multiplicité de problèmes. 20 sur 116, soit plus de 15 %, des lycées publics, cela correspond assez bien à l'impression que nous en avons à partir des constats de terrain. En tous les cas, les équipes de ces établissements dégradés s'impatientent de plus en plus et il va falloir sans tarder les informer pour leur donner enfin un plan de marche ferme et un terme raisonnable aux projets d'interventions. Mais il va falloir sans doute s'expliquer aussi, et là encore assez rapidement, auprès de tous les autres établissements « moins prioritaires ». L'expérience de l'an passé au sujet des aides aux manuels scolaires enseigne que, faute d'une explication très tôt sur la démarche et sur les intentions, on s'expose à de vives réactions.

Ces quatre dernières années ce sont plus de 5 000 jeunes supplémentaires qui sont arrivés dans les lycées publics bretons. A quelques variations près, cette tendance ne se démentira pas dans les prochaines années et une nouvelle forte poussée en collèges et lycées est attendue pour 2020. Dans le secteur rennais qui est particulièrement exposé, on voit bien que les mesures de sectorisation et les adaptations du cadre bâti, seules, ne peuvent pas suffire.

La FSU avait salué la décision de construire un nouveau lycée à Liffré. Elle salue aujourd'hui l'annonce, enfin claire, d'un deuxième lycée à construire sur le secteur sud-est de Rennes. Mais on n'a déjà que trop tergiversé, et repousser à 2025 ce second lycée ne nous paraît pas à la mesure de l'urgence. Pendant ce temps, les conditions d'étude se dégradent pour les lycéens, le service public d'éducation n'arrive pas à répondre aux demandes des familles, et il est gêné pour faire évoluer ses formations.

Quant à la date annoncée pour l'ouverture du lycée de Ploërmel, 2022, on a franchement du mal à comprendre. Alors que ce dossier a été lancé en même temps que celui du lycée de Liffré et que, sur le terrain il n'y a apparemment plus aucun obstacle, pourquoi une ouverture en 2019 ou 2020 pour l'un et seulement 2022 pour l'autre ?

L'étude de la FSU sur la Démographie scolaire en Bretagne a mis en évidence la singulière progression au cours de la dernière décennie de l'enseignement privé catholique du Second degré dans le Morbihan. Les politiques menées dans ce département par l'État comme par les collectivités territoriales en portent amplement la responsabilité.

Ces derniers jours, le secteur de Pluneret nous a justement donné un nouvel exemple d'arbitrage pris par les collectivités territoriales et la direction académique conduisant de fait à mettre en difficulté l'école publique



dans un des rares secteurs où jusqu'ici elle a pourtant bien résisté face à l'enseignement catholique. Au lieu d'accompagner la croissance régulière des effectifs du collège public de Pluneret, collège très attractif, les décideurs font le choix de le vider brutalement de près de 200 élèves qui devront être scolarisés plus loin, quitte à accroître leur temps de transport et leur journée scolaire. A terme, le lycée d'Auray devrait également y perdre une centaine d'élèves, en faveur, théoriquement, du lycée public Lesage à Vannes. Mais comme ce dernier est malheureusement très limité dans ses capacités d'accueil depuis des années du fait de la très forte dégradation de plusieurs bâtiments qui n'ont toujours pas été remis en état, on peut s'attendre à des fuites d'effectifs importantes en faveur du privé.

On comprend bien, au travers de ce simple exemple, que les enjeux de la démographie scolaire ne concernent pas seulement un département ou une métropole. Mais surtout on voit bien que la stratégie immobilière n'est jamais une simple « question technique ».

La gestion du patrimoine des lycées publics confère à la Région de forts leviers d'intervention dans les territoires, en matière d'évolution des formations, d'élévation des qualifications, et d'égalité territoriale. Mais cela lui donne aussi une responsabilité particulière vis-à-vis du service public d'éducation.